

Portail FAMILLES

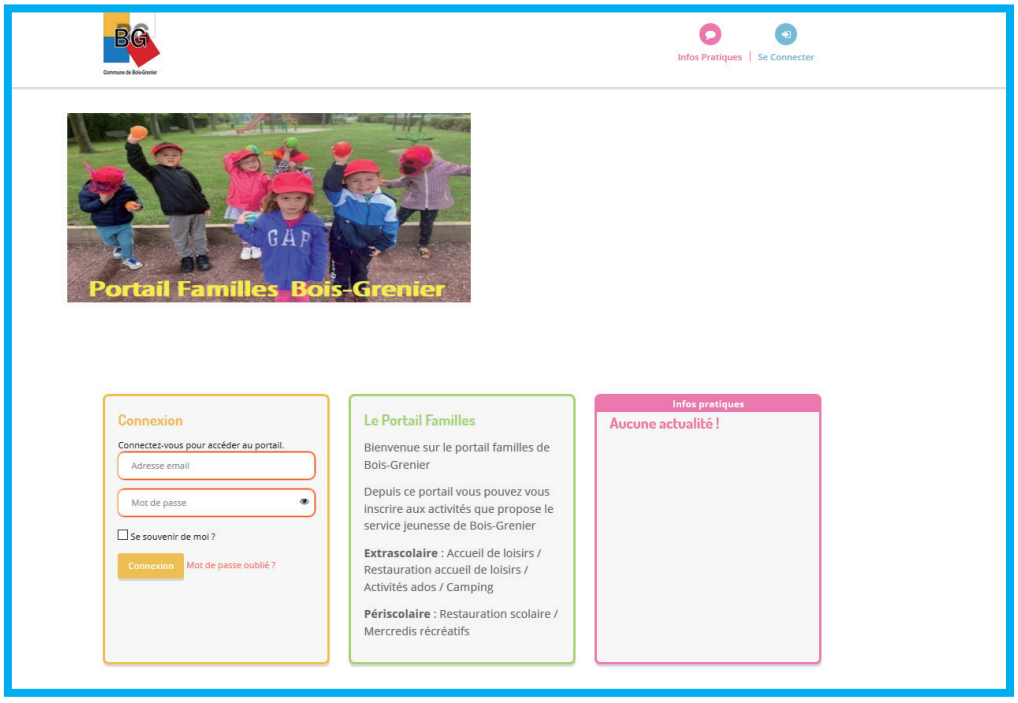
Commune de Bois-Grenier

NOUVEAU SERVICE !

Vos démarches en ligne pour tous

les services péri et extra-scolaires !

GUIDE D'UTILISATION



https://mairie-bois-grenier.portail-defi.net



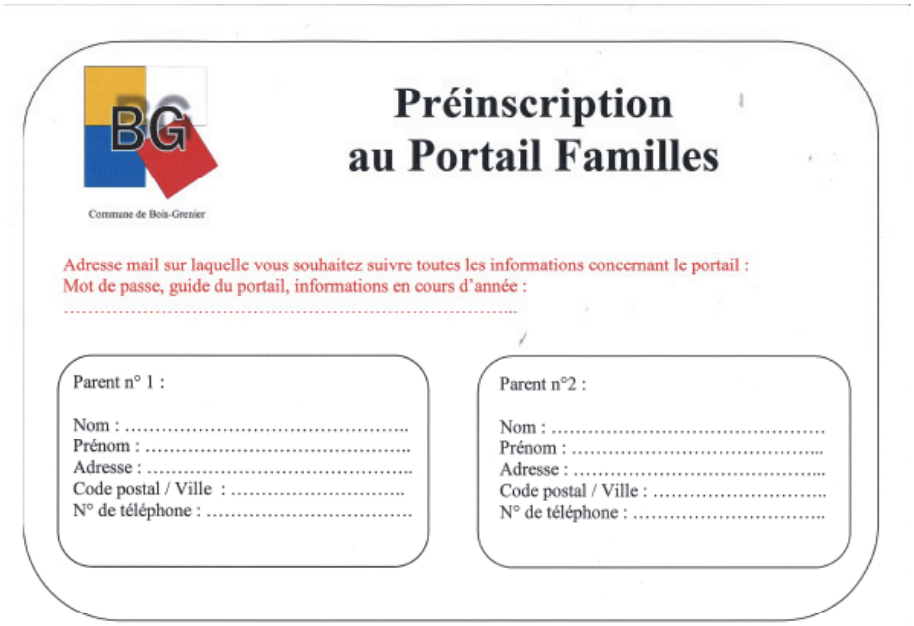
Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

1ère étape : Obtenir vos identifiants pour vous connecter

Pour générer votre compte sur le portail familles, nous avons besoin d'un minimum d'informations sur votre famille dont l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir vos code et identifiant.

Il faut donc dans un premier temps remplir une **fiche de pré-inscription**. Elle est téléchargeable sur notre site Internet - rubrique jeunesse ou à disposition au secrétariat de la mairie.



Commune de Bois-Grenier

Préinscription au Portail Familles

Adresse mail sur laquelle vous souhaitez suivre toutes les informations concernant le portail :
Mot de passe, guide du portail, informations en cours d'année :
.....

Parent n° 1 :

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal / Ville : .....
N° de téléphone : .....

Parent n°2 :

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal / Ville : .....
N° de téléphone : .....

Dès le dépôt de cette fiche dûment complétée en mairie, vous recevrez un e-mail avec votre identifiant et votre mot de passe.

L'expéditeur sera «no-reply@portail-defi.net».

Pensez à regarder dans vos courriers indésirables si le mail tarde à arriver.



Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

2ème étape : Vous connecter au portail familles

Nous vous conseillons d'uiliser un ordinateur et d'éviter les smartphones ou tablettes pour vous lancer à la découverte du portail. En effet, pour compléter votre compte notamment, vous aurez plus de lisibilité sur un ordinateur.

De plus, si vous rencontrez des difficultés ou bugs, il se peut que cela provienne de votre navigateur internet, dans ce cas, retentez avec un autre navigateur.



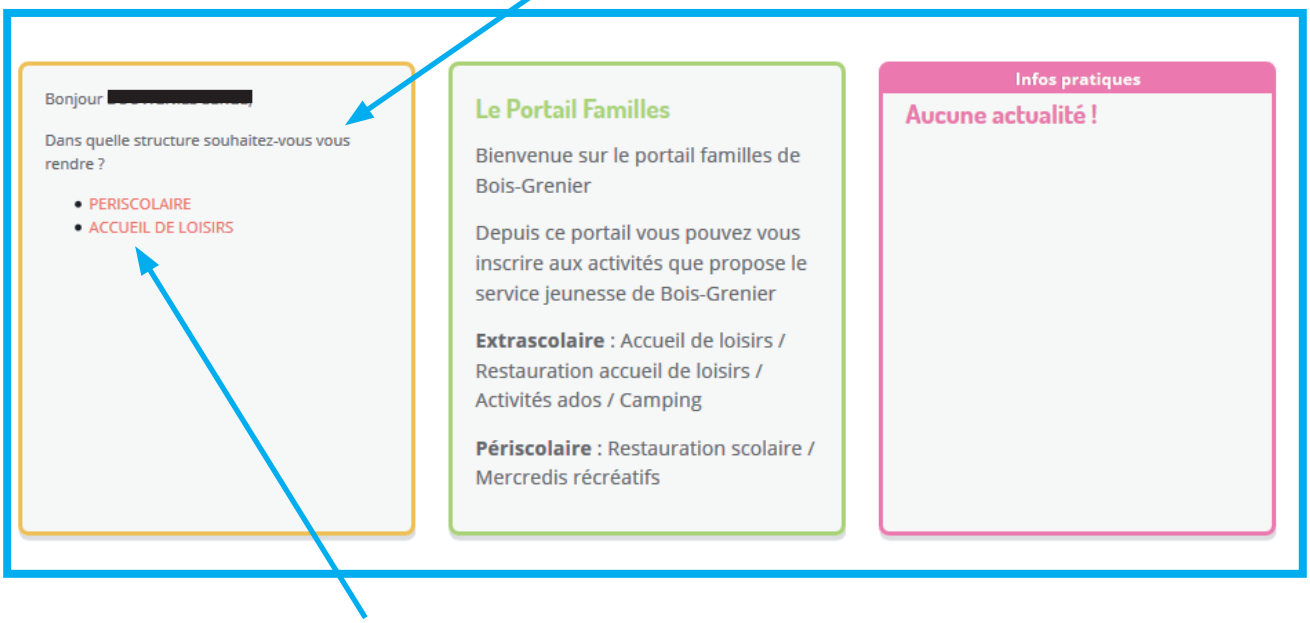
Entrez votre adresse mail et le code reçu par «no-reply@portail-defi.net»



Portail FAMILLES

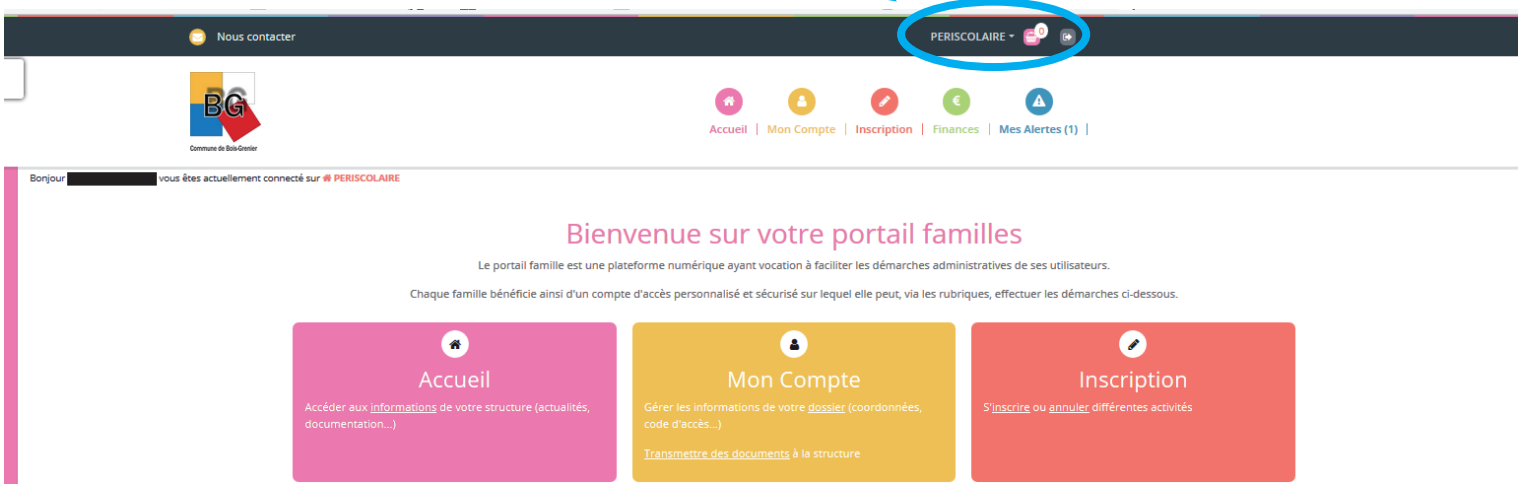
Commune de Bois-Grenier

Le portail vous demandera «Dans quelle structure souhaitez-vous vous rendre ?»



Vous pourrez sélectionner à votre convenance «Accueil de loisirs» ou «Périscolaire».
Pour notre exemple, ici, nous continuons dans «Périscolaire».

Vous arrivez donc dans la structure «Périscolaire».



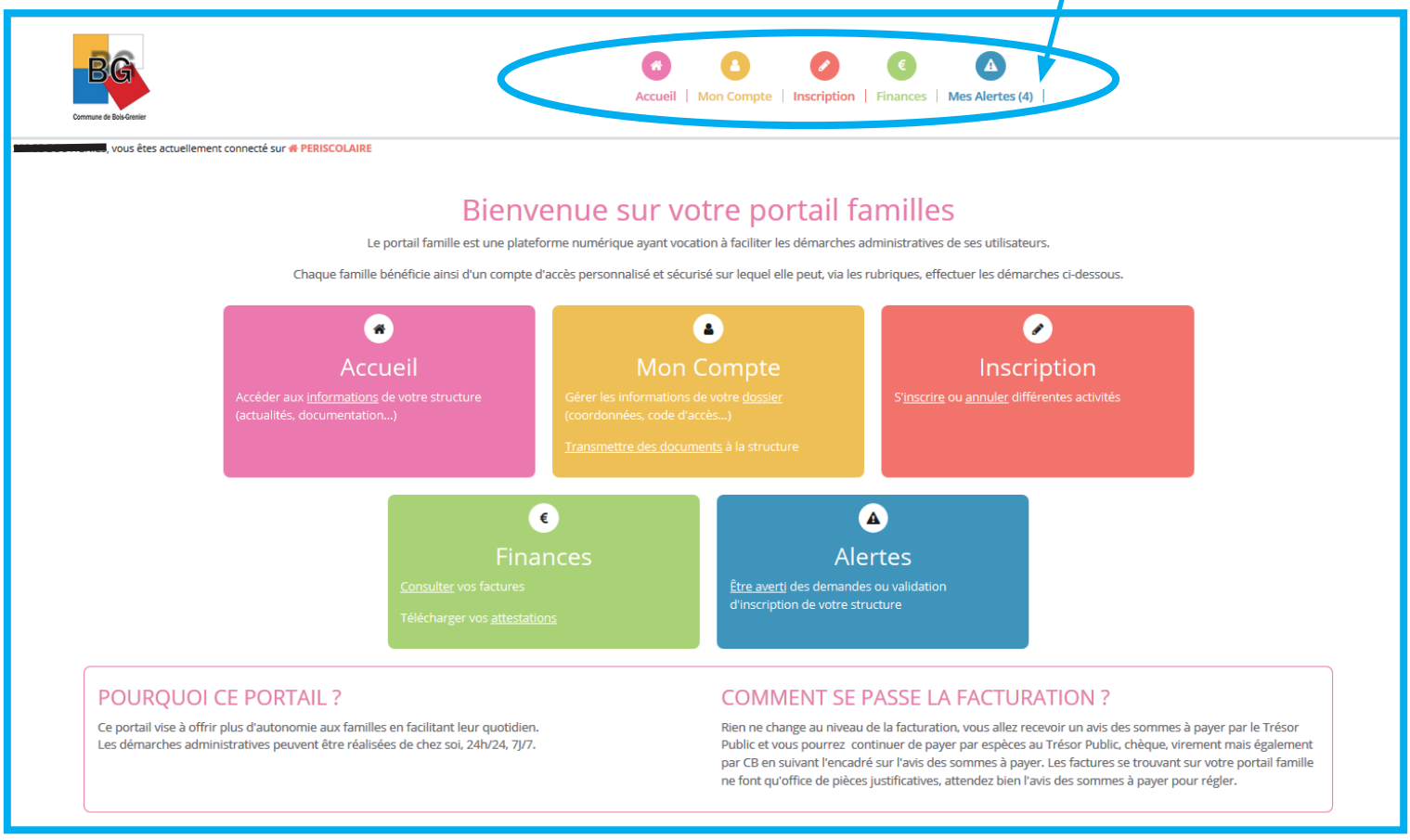
Vous pouvez à tout moment passer dans la structure «Accueil de loisirs» si nécessaire.



Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

Vous trouverez sur cette page les différentes rubriques disponibles sur le portail.





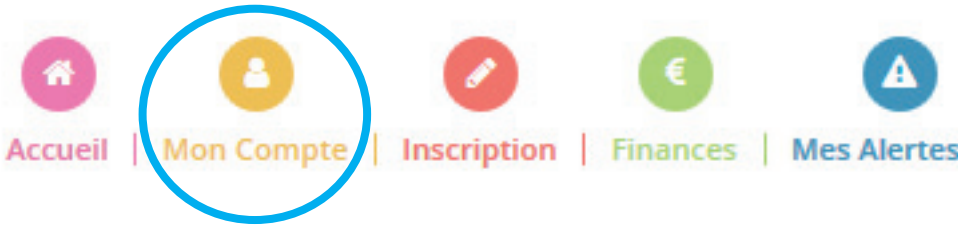
Un code couleur est mis en place pour chaque rubrique

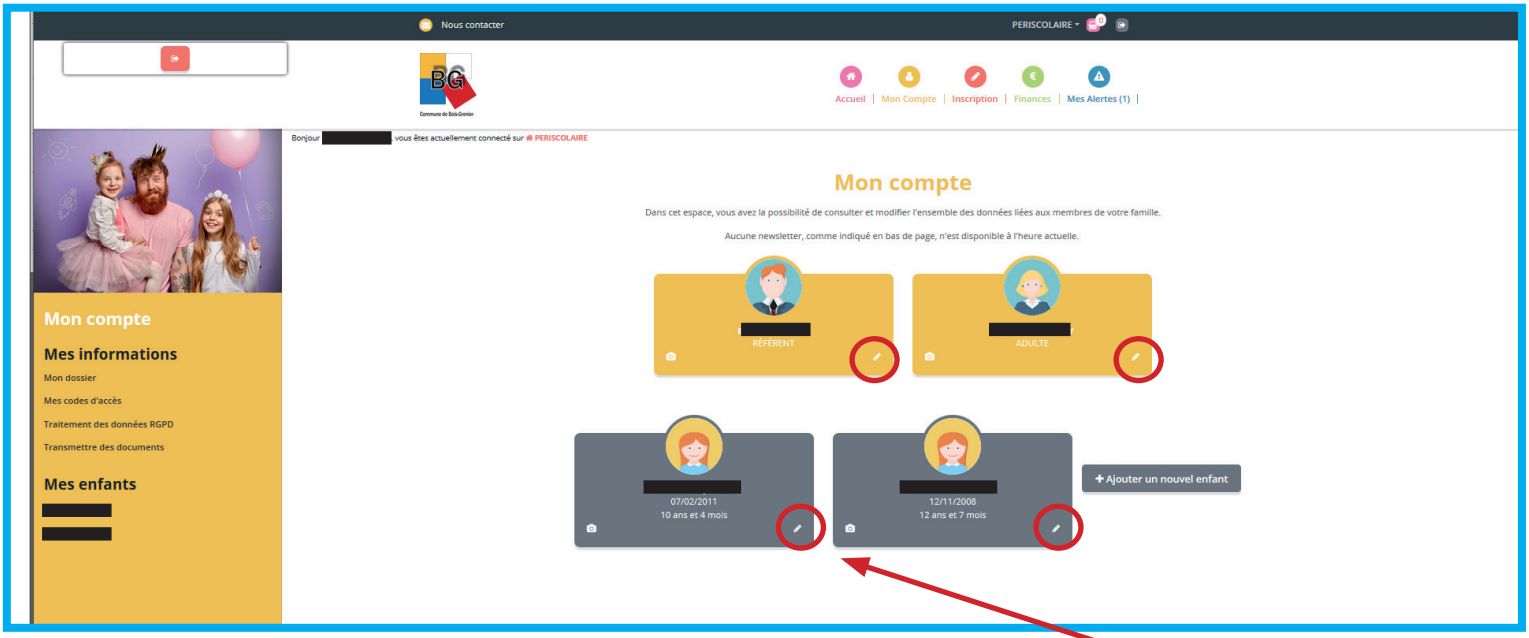


Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

3ème étape : Vérifier et compléter votre compte famille





Pour <u>chaque personne</u> composant votre famille (Adultes **<u>ET</u>** Enfants), cliquez sur l'icône du crayon pour vérifier et compléter les éléments du dossier.



Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

Dossier adulte

Mon compte

Dans cet espace, vous avez la possibilité de consulter et modifier l'ensemble des données liées aux membres de votre famille.

[redacted]

Photo — Parcourir

* Situation familiale

Date naissance — Jour / Mois / Année

Coordonnées

Pour les numéros de téléphone frontaliers, veuillez renseigner le numéro international.
Votre structure vous demande de renseigner au moins 2 numéros de téléphone valide.

Tél. portable

Tél. domicile

Tél. professionnel

Adresse

Etage / Appart

* N° voie et voie

Lieu dit

* Code postal

Emploi

Profession

Employeur

Allocations

* Type de régime

Numéro CAF

Clef CAF

* Centre de sécurité sociale

Autorisations

☑ Autorisation d'intervention médicale

☑ J'autorise l'accès à mon compte partenaire CAF

☐ S'abonner à la newsletter

☐ Je certifie exactes les informations saisies dans le formulaire

☐ En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soit exploitées par ma structure.
Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité depuis la page Traitement des données

Annuler | Valider

Merci de renseigner au moins 2 numéros de téléphone.

Merci de compléter les informations manquantes.

Les champs avec un * sont obligatoires.

Cochez les cases souhaitées et **n'oublier pas de valider chaque dossier.**

Remplir également le dossier du parent n°2.

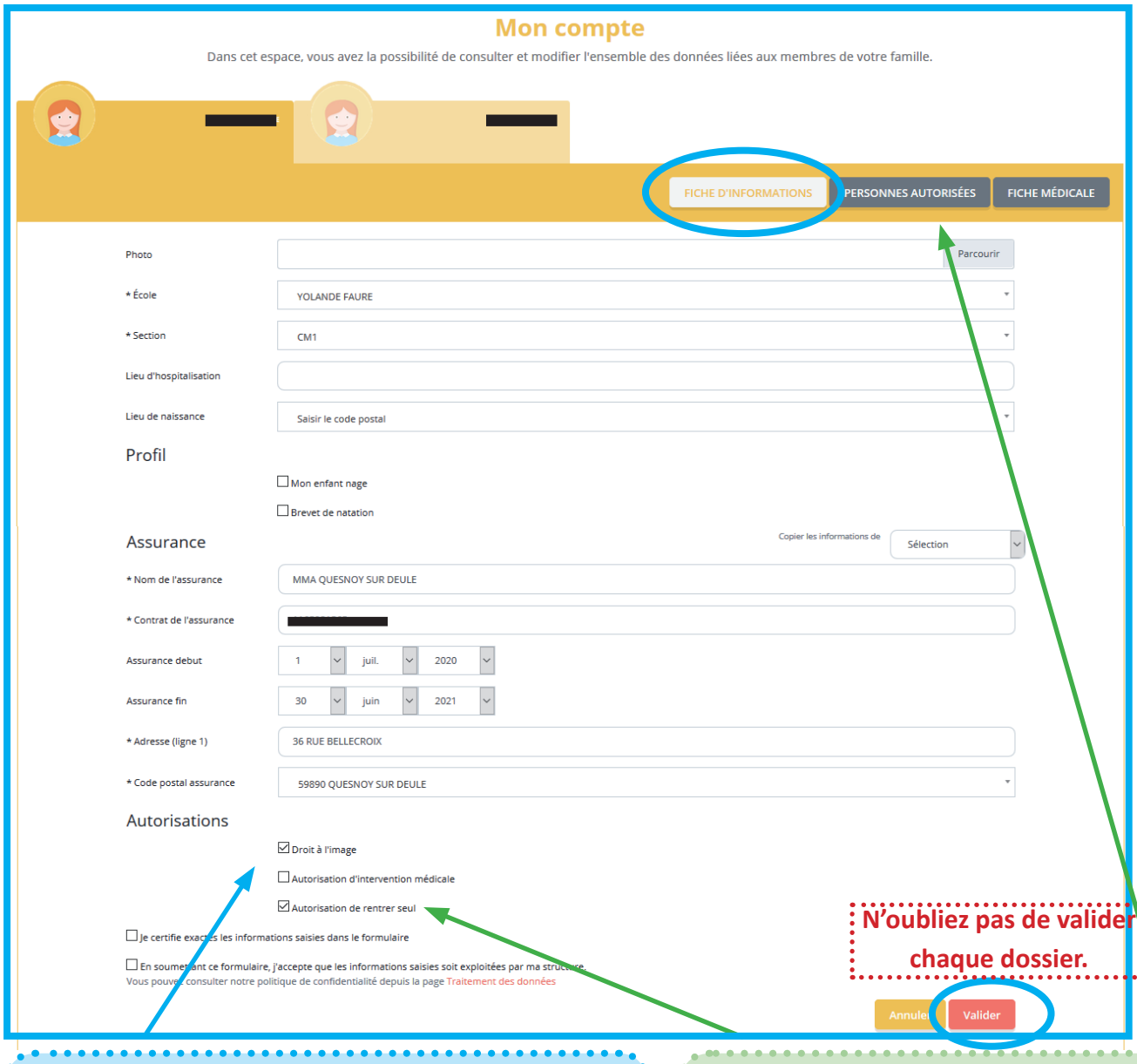


Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

Dossier enfant

1) Compléter la fiche d'information



N'oubliez pas de valider chaque dossier.

Le droit à l'image concerne les photos prises de vos enfants pendant la pause méridienne et les mercredis récréatifs. Ces photos sont utilisées pour les bulletins municipaux, notre site Internet, notre page Facebook et ce portail.

L'autorisation de rentrer seul concerne les mercredis récréatifs :
- Si oui, cocher la case
- Si non, renseigner la fiche «personnes autorisées»



Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

2) Compléter la fiche relative aux personnes autorisées et/ou non autorisées

Personnes autorisées

Personne(s) à prévenir en cas d'accident

Ajouter les mêmes personnes à prévenir en cas d'accident que

Sélection | Ok

Ajouter une personne

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone	
[redacted]	[redacted]	GRAND PERE	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	GRAND MERE	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	GRAND PERE	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	GRAND MERE	[redacted]	

Personne(s) autorisée(s) ou non autorisée(s) à récupérer l'enfant

Ajouter les mêmes personnes autorisées et non autorisées à récupérer l'enfant que

Sélection | Ok

Ajouter une personne

Personne autorisée(s)

Identité	Adresse	Téléphones	
[redacted] GRAND PERE	[redacted]	[redacted]	
[redacted] GRAND MERE	[redacted]	[redacted]	
[redacted] GRAND PERE	[redacted]	[redacted]	
[redacted] GRAND MERE	[redacted]	[redacted]	
[redacted] SOEUR			

Aucune personne non autorisée

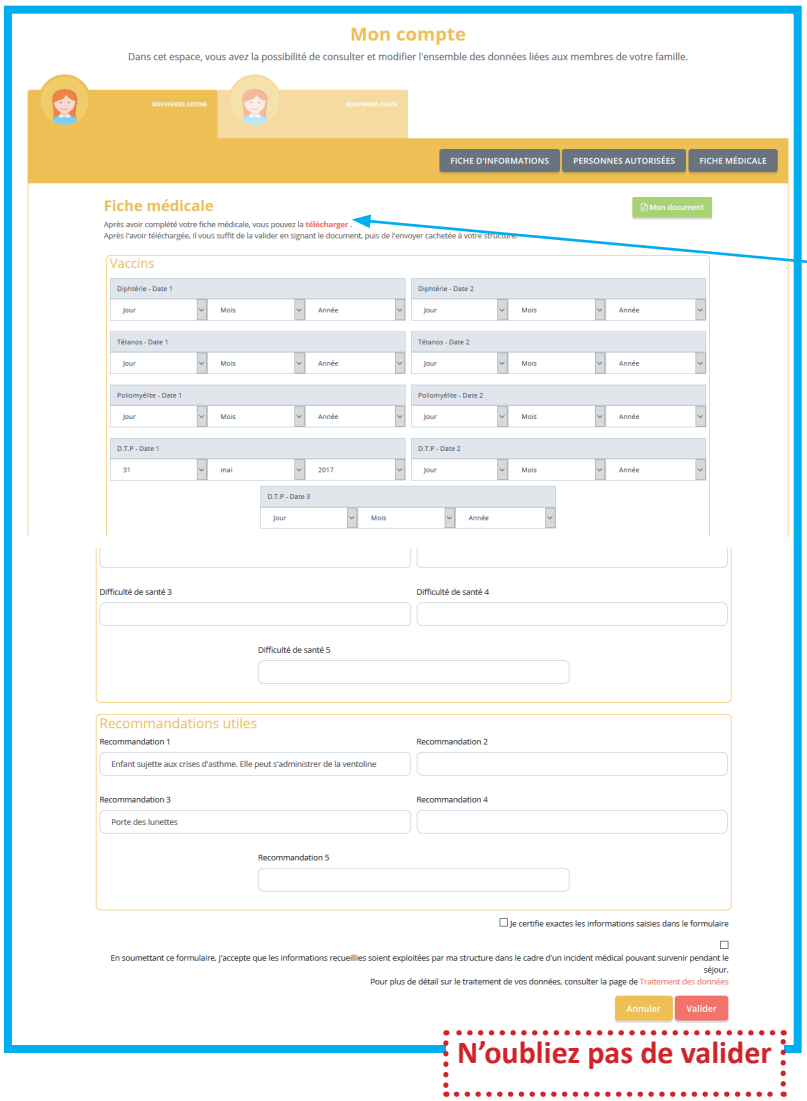


Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

3) Compléter la fiche médicale

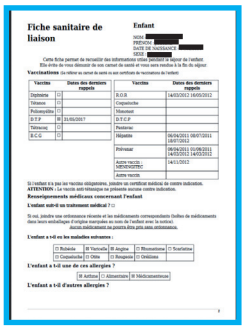


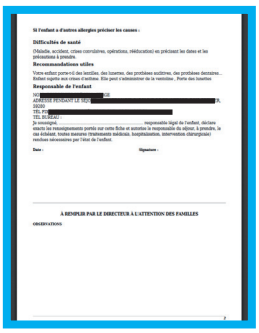


Cette fiche médicale est obligatoire.
Merci de la remplir le plus précisément possible sans oublier de faire défiler la page jusqu'en bas afin de valider la fiche.

Une fois validée, cliquez sur télécharger pour enregistrer la fiche dans votre ordinateur.

Vous allez obtenir un PDF comme celui-ci :





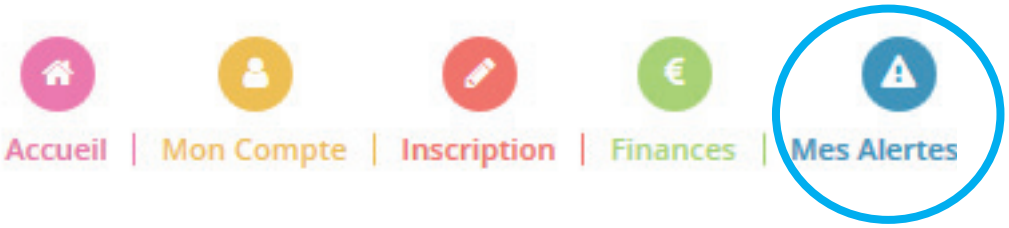
Il est inutile d'imprimer cette fiche pour la signer. Il suffit de la déposer dans la rubrique «mes alertes» (cf ci-contre).



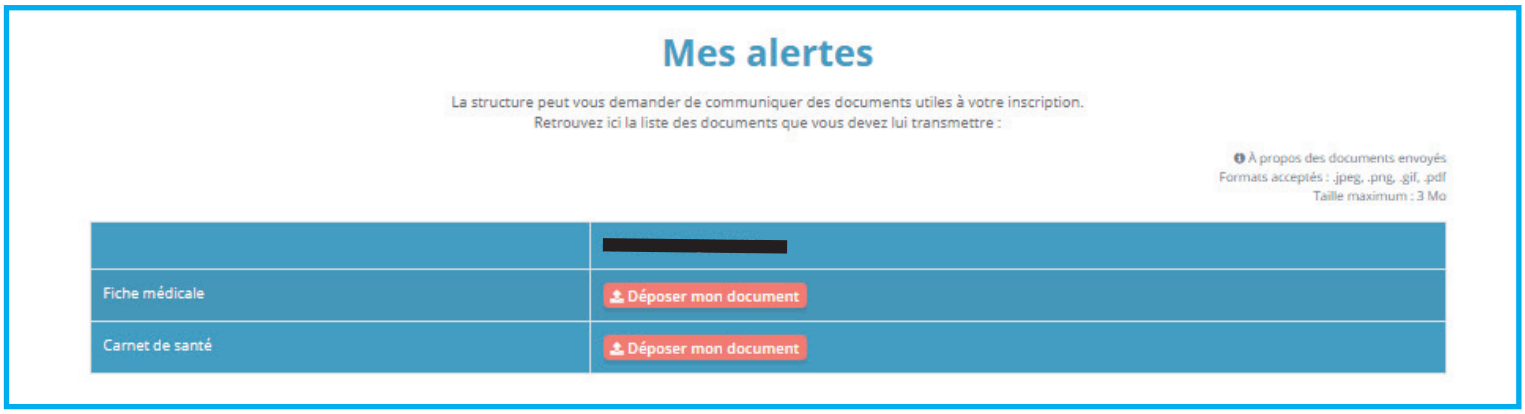
Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

4ème étape : Déposer vos documents obligatoires



Vous rendre dans la rubrique «Mes alertes»

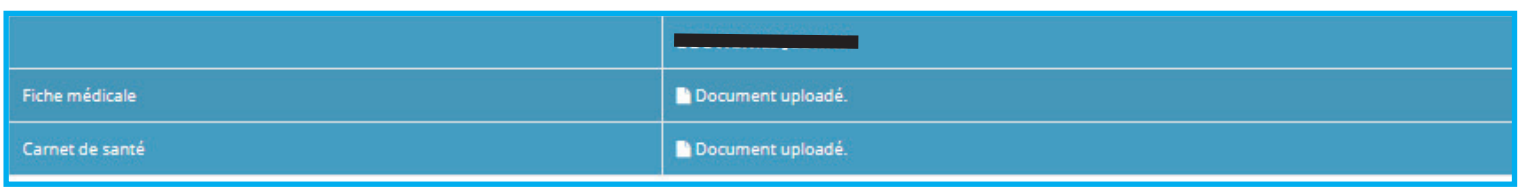


Vous trouverez le récapitulatif des documents obligatoires à nous transmettre.

Pour rappel, la fiche médicale se trouve dans la rubrique «mon compte», remplissez-la, enregistrez-la et envoyez-nous le document (la signature n'est pas obligatoire).

Les pages 90 et 91 du carnet de vaccination peuvent être prises en photo et envoyées.

Quand un document est transmis, le portail vous informe par ce message : «document uploadé».



Une fois vos dossiers complétés et vos documents obligatoires envoyés, nos services doivent procéder à une vérification et une validation.
Un délai de 24 heures est parfois nécessaire pour cette validation au bout duquel vous pourrez accéder à l'étape suivante : les inscriptions.

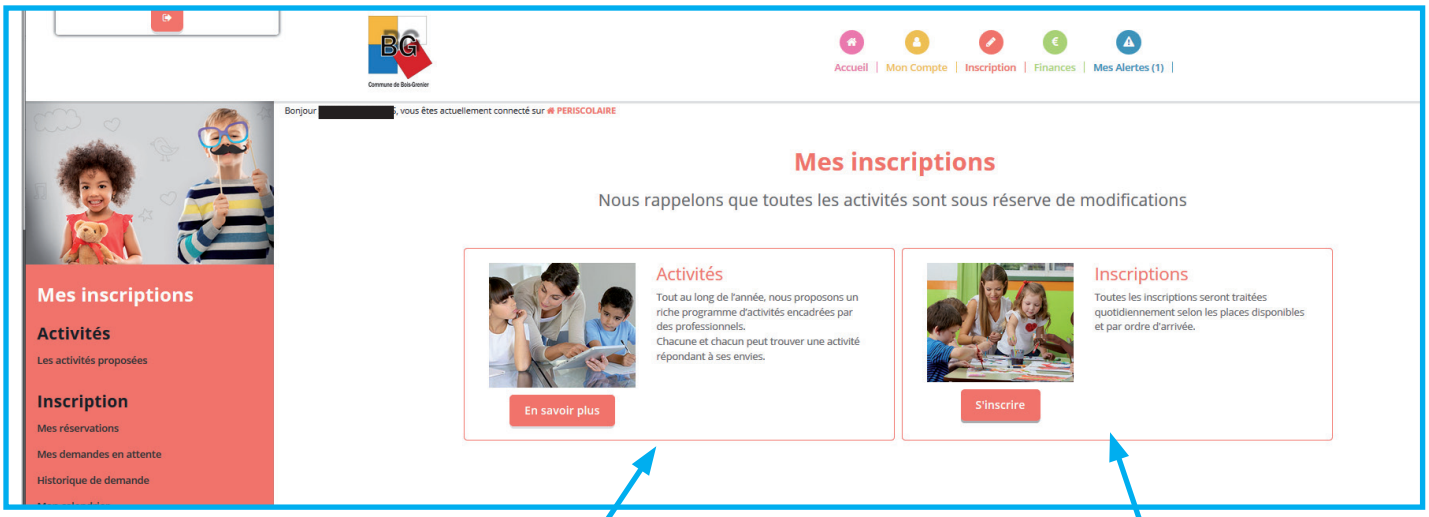


Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

5ème étape : Inscrire aux activités





Vous trouverez ici les activités périscolaires proposées à savoir la restauration scolaire et les mercredis matins récréatifs.

C'est ici que vous devez cliquer pour inscrire vos enfants à l'une des activités disponibles



Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

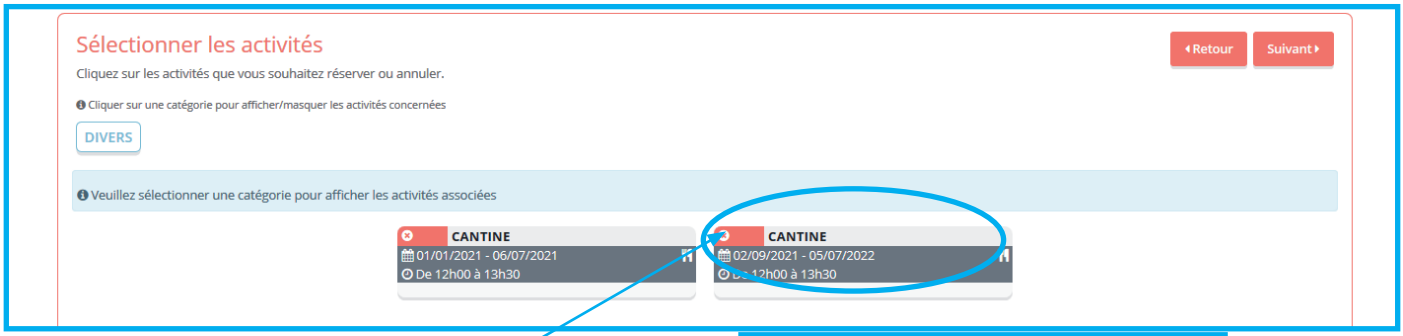
1) Sélectionner le participant

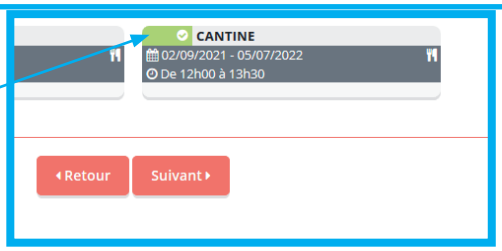


Tous les enfants qui composent votre famille et qui sont en âge d'aller au restaurant scolaire ou aux mercredis récréatifs sont inscrits dans cet encadré. Sélectionnez l'enfant que vous souhaitez inscrire et cliquez sur suivant.

⚠ Si vous n'avez pas la possibilité de selectionner un participant, lisez l'encadré rouge. Soit un document est en attente de validation dans nos services, soit une information est manquante dans votre dossier à rectifier par vos soins. Aucune inscription ne sera possible tant que cet encadré sera présent.

2) Sélectionner l'activité





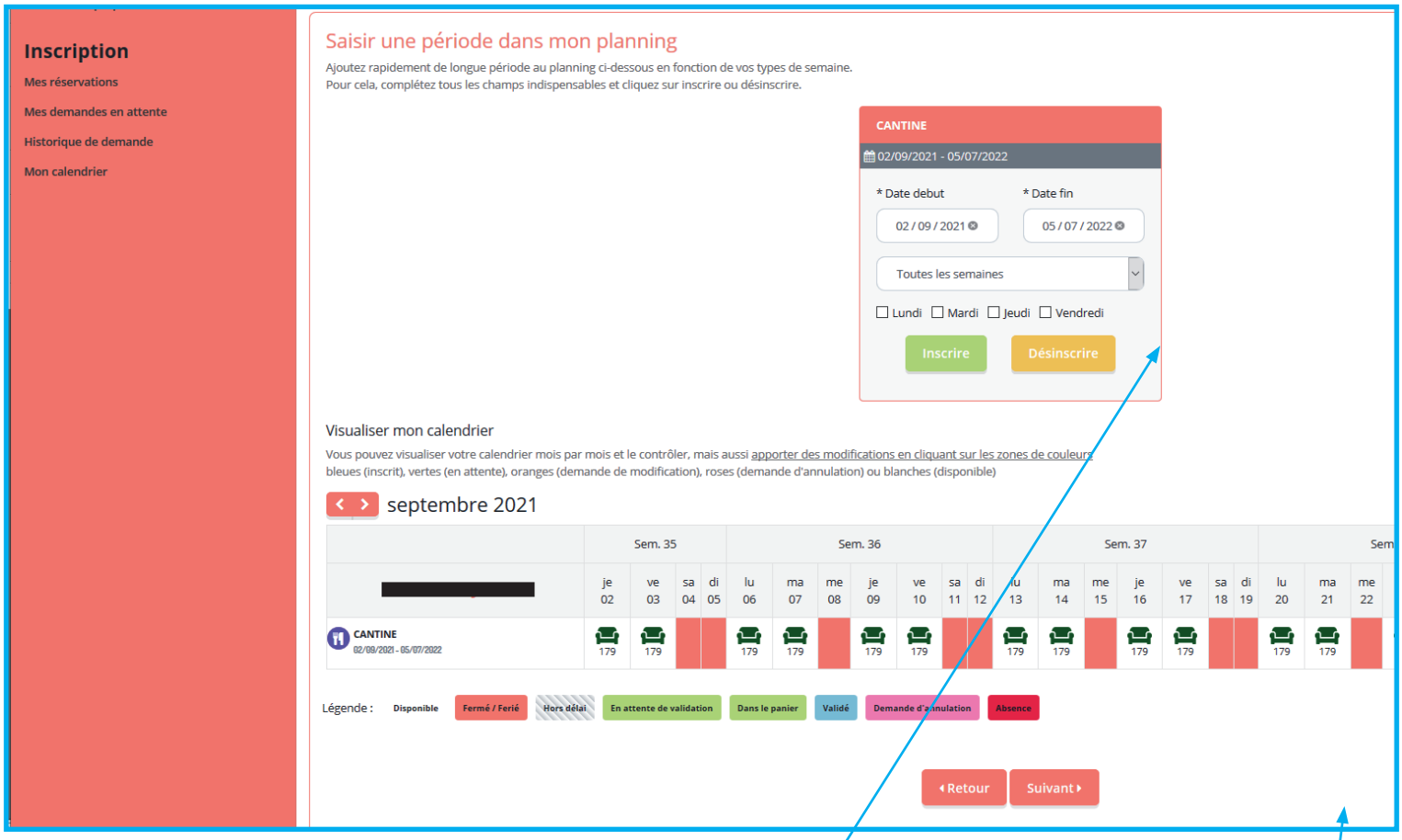
Cliquez sur la croix rouge de l'activité désirée pour la faire passer au vert, puis faire «suivant»



Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

3) Sélectionner les jours souhaités



Si votre enfant mange tous les jours au restaurant scolaire ou de manière régulière (exemple tous les jeudis de l'année), il est conseillé d'utiliser le premier encadré (cf exemple 1 ci-contre)

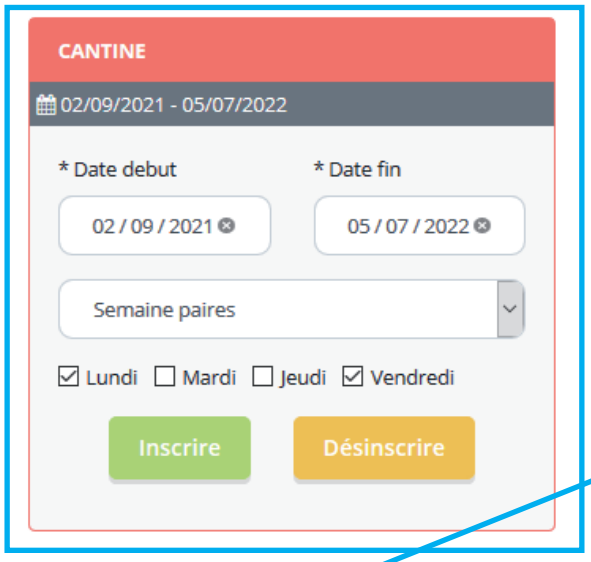
Si votre enfant mange occasionnellement au restaurant scolaire, il vous sera plus pratique d'utiliser le calendrier (cf exemple 2 ci-contre).



Portail FAMILLES

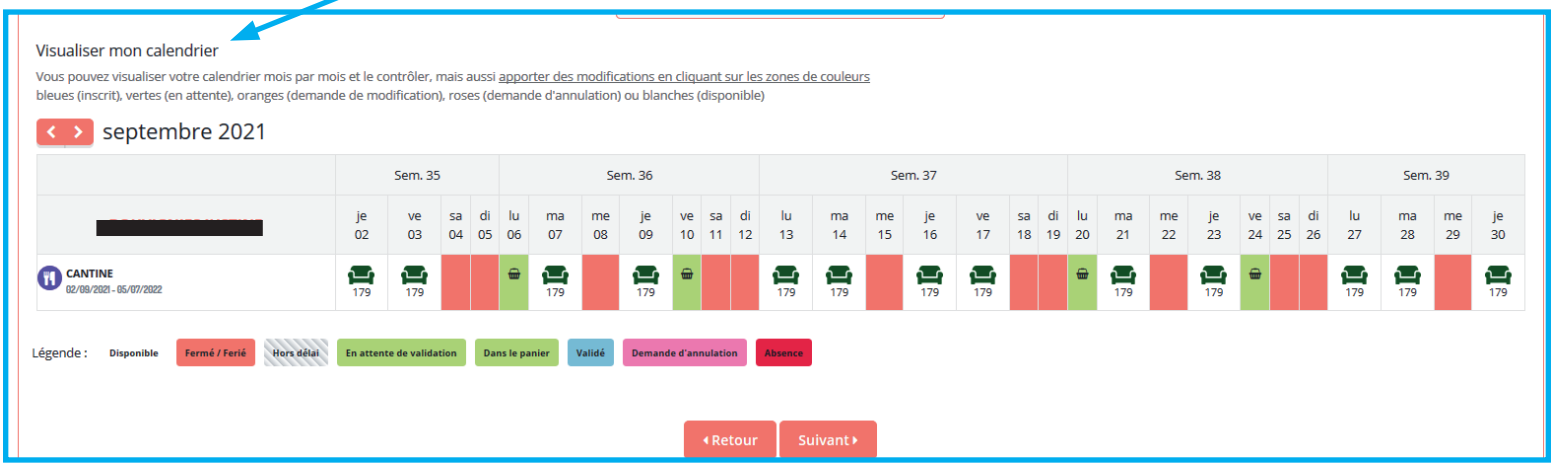
Commune de Bois-Grenier

Exemple 1 : Mon enfant mangera tous les lundis et vendredis des semaines paires de l'année scolaire :



Je saisis toutes les informations nécessaires.

Après avoir cliqué sur «inscrire», vous pourrez voir dans «visualiser mon calendrier» les jours validés.



Un code couleur est expliqué dans la légende :

- <u>En rouge</u> : les samedis, dimanches, jours fériés, vacances scolaires.

- <u>Une case verte avec le panier</u> : votre commande en cours, elle doit être validée par nos services.

- <u>Une case bleue</u> : l'inscription a été validée par nos services.

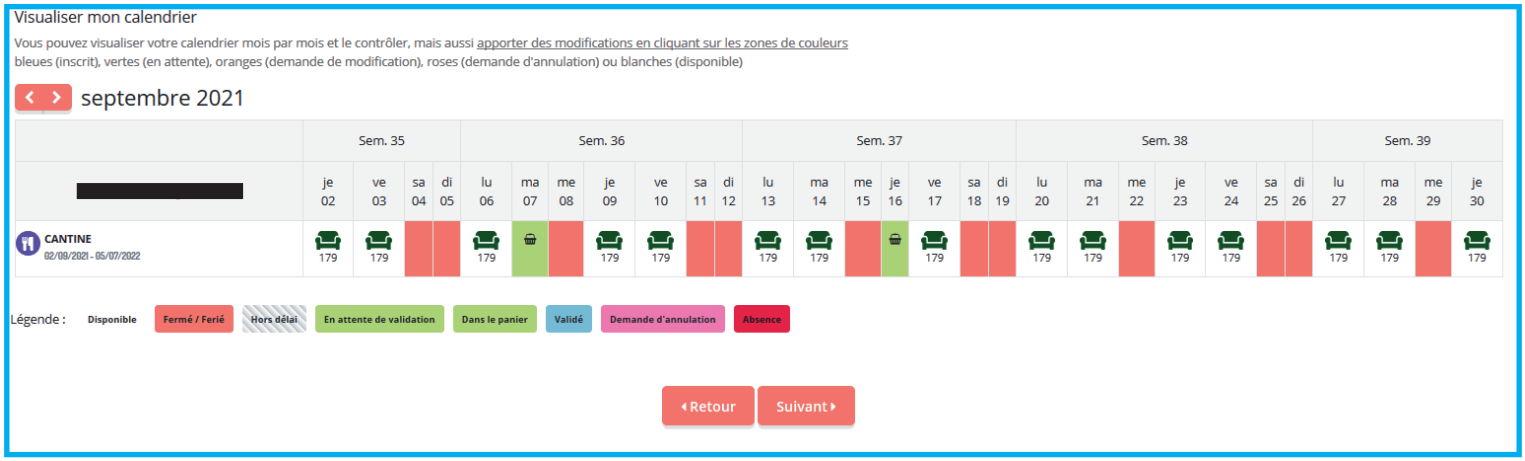


Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

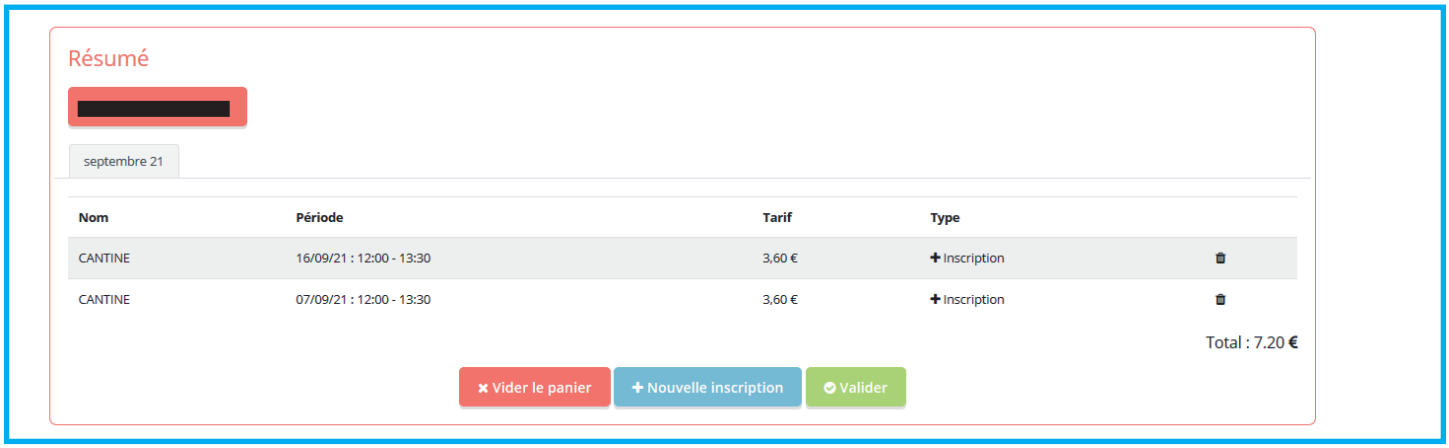
Exemple 2 : Mon enfant mangera uniquement mardi 7 septembre 2021 et jeudi 16 septembre 2021 :

Je clique sur le fauteuil du ou des jours souhaités, la case passe en vert «en attente de validation».



4) Je vérifie et confirme mon choix

Après avoir choisi les jours selon l'une ou l'autre méthode, il faut cliquer sur «suivant» en bas de la page, vous obtiendrez un résumé :



Si vous confirmez, cliquer sur «valider».





Vous pourrez à tout moment consulter vos demandes en attente.

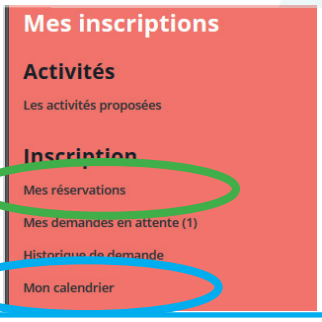


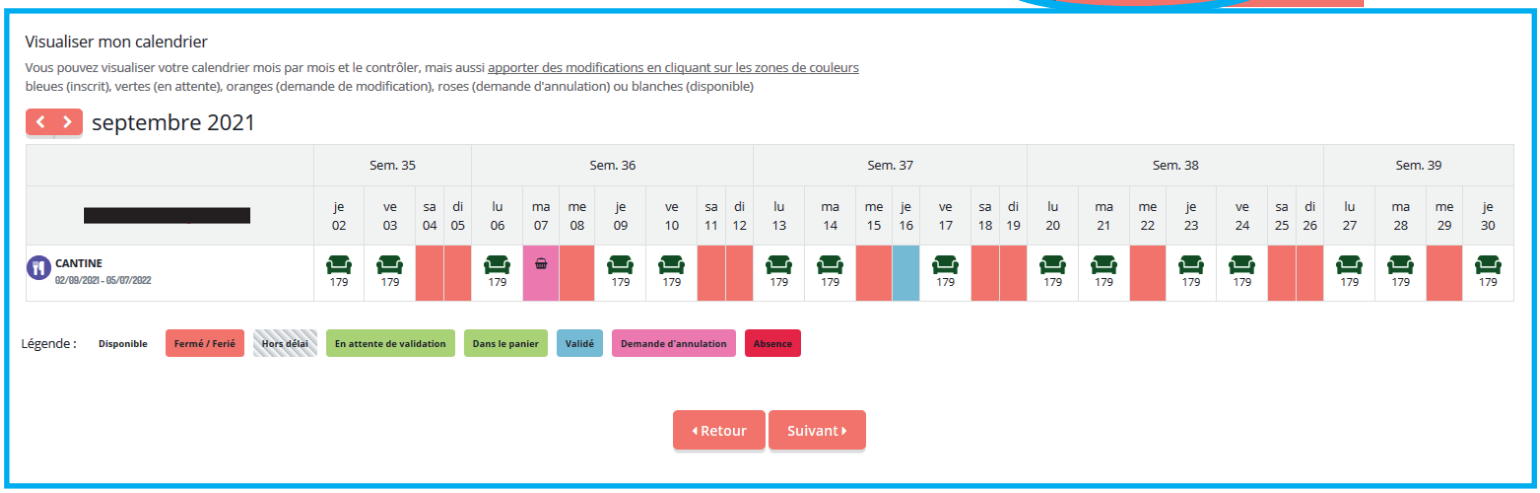
Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

Une fois validée par nos services, si vous retournez dans le calendrier, les cases seront bleues.

Si vous souhaitez annuler le repas, retournez dans l'onglet «mes réservations», cliquez sur la case bleue et elle deviendra rose «demande d'annulation en cours».





NOUVELLES REGLES POUR LES MODIFICATIONS CANTINE

Vous avez jusqu'au vendredi 12h00 la semaine précédente pour modifier les repas.

Exemple : je veux annuler le repas du mardi 7 septembre, j'ai jusqu'au vendredi 3 septembre 12h00 pour modifier.

Au vendredi 3 septembre à 12h01, je ne peux plus modifier les repas de la semaine du 6 au 10 septembre.

Toute absence au restaurant scolaire non justifiée sera facturée. Si votre enfant est malade, il faut impérativement transmettre en mairie ou sur le portail (rubrique «mon compte-transmettre des documents) un certificat médical dans les 48 heures.



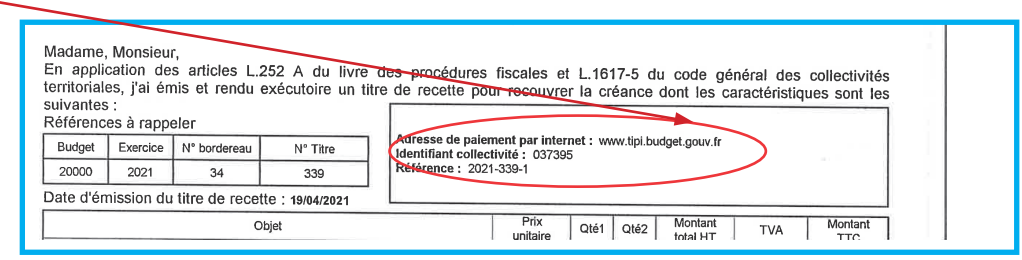
Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

La facturation

Rien ne change au niveau de la facturation, vous allez recevoir **un avis des sommes à payer** par le Trésor Public et vous pourrez continuer de payer par espèces au Trésor Public, chèque, virement...

Nouveauté, il est également possible de **payer directement en ligne par carte bancaire** via **PayFip**. PayFip est un service de paiement en ligne sécurisé pour vous permettre de régler par carte bancaire les factures émises par les organismes publics. Sur votre avis des sommes à payer, il y a un nouvel encadré mentionnant l'adresse de paiement, l'identifiant collectivité et un numéro de référence.



Madame, Monsieur,
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :
Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° Titre
20000	2021	34	339

Date d'émission du titre de recette : 19/04/2021

Adresse de paiement par internet : www.tipi.budget.gouv.fr
Identifiant collectivité : 037395
Référence : 2021-339-1

Objet	Prix unitaire	Qté1	Qté2	Montant total HT	TVA	Montant TTC

Si vous souhaitez payer via PayFip, suivez les indications de l'avis des sommes à payer du Trésor Public, payez et vous recevrez alors par mail un ticket de paiement valant justificatif.

Les factures se trouvant sur votre portail famille ne font qu'office de pièces justificatives, attendez bien l'avis des sommes à payer pour régler.



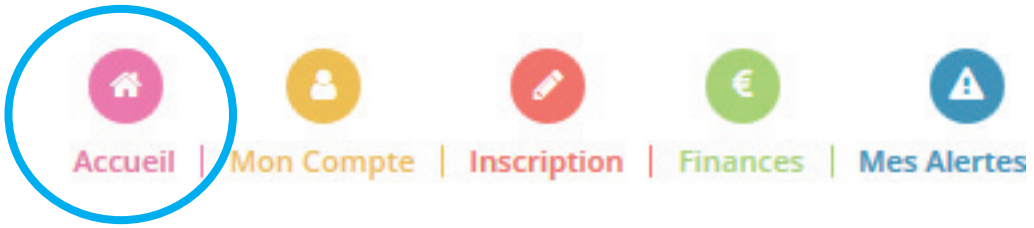


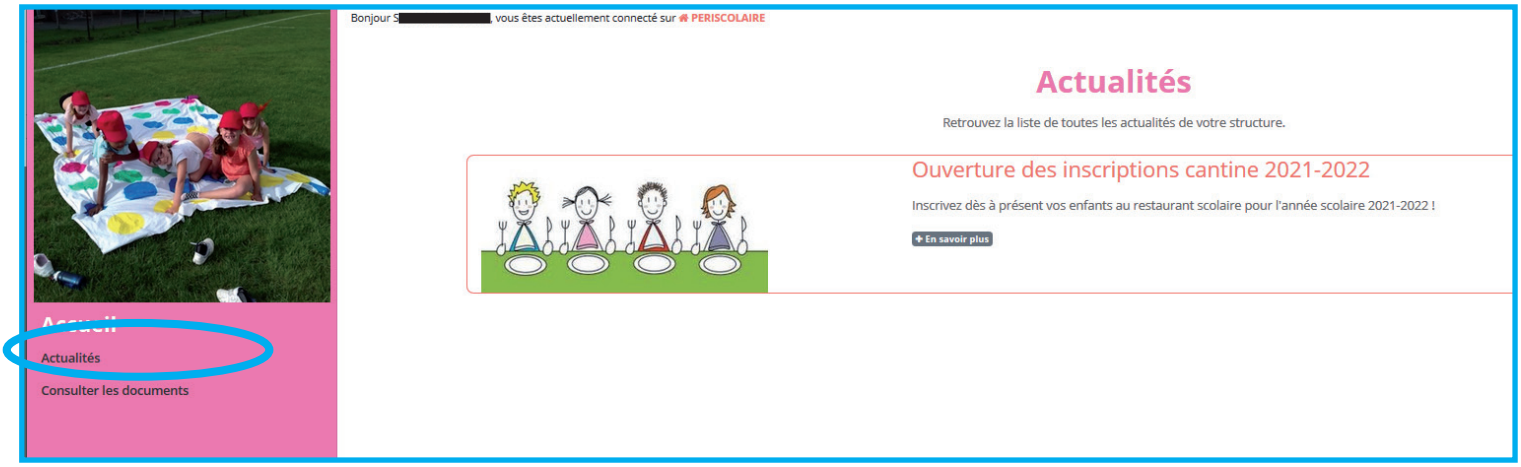
Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

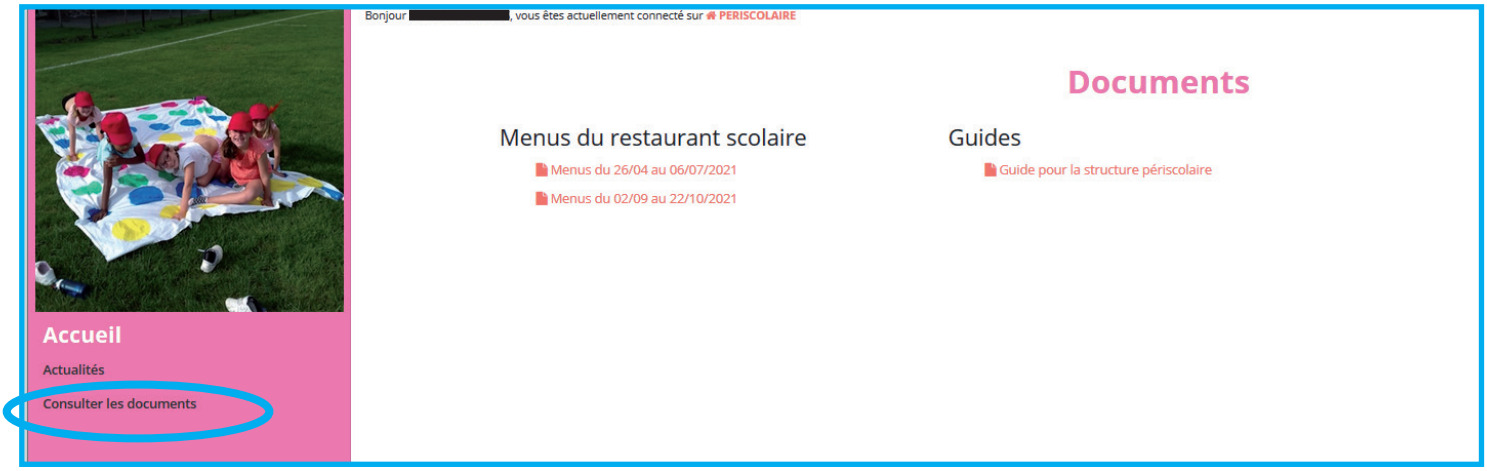
Autres rubriques

Accueil





Vous retrouverez ici les principales actualités du moment et les documents utiles (menus, réglements, tarifs...)

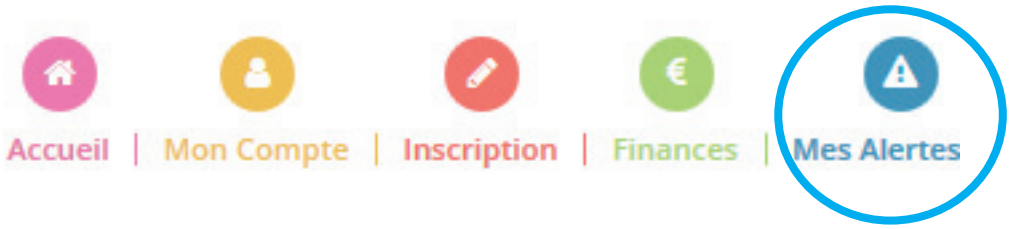




Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

Alertes



Vous pourrez suivre l'état de vos demandes : en attente, validées ou refusées.





Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier

Récapitulatif

Etape 1
- **Obtenir vos identifiants**
  - *Remplir fiche pré-inscription*

Etape 2
- **Se connecter**
  - *https://mairie-bois-grenier.portail-defi.net*

Etape 3
- **Remplir/compléter les dossiers**
  - *Rubrique "Mon compte"*

Etape 4
- **Déposer les documents obligatoires et attendre notre validation**
  - *Rubrique "Mes alertes"*

Etape 5
- **Inscrire**
  - *Rubrique "Inscriptions"*

Besoin d'aide ?

Si ce guide ne vous a pas suffit, nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions au 03.20.77.15.10

Vous pouvez également formuler vos demandes par mail :

- Pour la restauration scolaire : **accueil2.boisgrenier@orange.fr**

- Pour l'ALSH et les mercredis récréatifs : **clsh.bois.grenier@orange.fr**

- Pour la comptabilité : **assistant.boisgrenier@orange.fr**

- Pour toute autre demande : **mairie.bois.grenier@wanadoo.fr**



Portail FAMILLES

Commune de Bois-Grenier